



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

29/02/2024

Date d'affichage :

25/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 07 mars 2024

L'an deux vingt-quatre, le 07 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur IMBERT Alain suite au retrait de Madame Valérie HOSTALIER, Maire pour ce point

Présents : Mesdames LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame CARTIER Marie-Laure donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Monsieur IMBERT Alain

Objet de la délibération : N° 2024-012 - Approbation du Compte financier unique 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-36 du 15 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération 2023-043 du 21 septembre 2023 portant d'expérimentation du Compte financier unique par la Commune ;

Vu la commission finance du 20 février 2024 ;

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter le Compte financier unique de l'exercice 2023 et d'arrêter les comptes :

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 766 664.31 €
Réalisé : 666 321.60 €
Reste à réaliser :
3 336.00 €

Recettes :

Prévu : 766 664.31 €
Réalisé : 597 201.78 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 1 156 034.25 €
Réalisé : 876 206.23 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 1 156 034.25 €
Réalisé : 1 452 399.99 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Investissement : - 69 119.82 €

Fonctionnement : 576 193.76 €

Résultat global (Excédent) : 507 073.94 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024.

| | | | |
|------------------------------|-----------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de voix pour | 10 | Abstentions | 0 |
| Nombre de voix contre | 3 | Ne prend pas part au vote | 1 Valérie HOSTALIER Maire (a quittée la salle lors de la présentation et du vote) |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le 1^{er} adjoint

Alain IMBERT



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Jules. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-JULES' around the perimeter and the number '21170' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.